

DEMANDE AUTOPRODUCTION

Programme d'assouplissement de l'autoproduction

NOM DU DEMANDEUR : _____

En tant que : Individu
Actionnaire majoritaire de la compagnie suivante : _____

je soussigné(e) garantis et déclare ce qui suit :

1. je suis membre AUTEUR de la SODRAC 2003 inc. et propriétaire de mes œuvres musicales;
2. je détiens également la pleine propriété des enregistrements sonores de ces œuvres musicales;
3. je suis satisfait à la définition d'autoprodacteur du Programme d'assouplissement de l'Autoproduction offert par la SODRAC; et
4. je reconnais que ce programme vise la mise en marché des enregistrements sonores après le 1er janvier 2009 sur laquelle j'exerce plein contrôle moi-même ou par le biais de mon entreprise, uniquement pour les produits CD, DVD à prédominance musicale et Vidéoclip (« Produits visés »).

VEUILLEZ COCHER UNE SEULE DES TROIS OPTIONS SUIVANTES :

Option A : pour les Produits visés, je renonce à ce que la SODRAC perçoive auprès de moi-même agissant comme autoprodacteur ou auprès de mon entreprise (selon le cas) les redevances payables pour l'exercice du droit de reproduction uniquement sur mes œuvres musicales comprises sur mes enregistrements sonores en ne versant aucune commission ni taxes applicables à la SODRAC.

Je reconnais que, selon cette Option A, aucun relevé d'impôt (T5/Relevé 3) ne me sera émis à la fin de l'année pour les produits visés et je comprends que le taux de commission présentement en vigueur sur mes redevances perçues pour l'exploitation de mes œuvres dans des catégories de produits sera majoré de 5%. Le Conseil d'administration de la SODRAC se réserve le droit de modifier les conditions reliées au Programme d'assouplissement de l'Autoproduction à sa discrétion et sans préavis.

Option B : pour les Produits visés, je renonce à ce que la SODRAC perçoive auprès de moi-même agissant comme autoprodacteur ou auprès de mon entreprise (selon le cas) les redevances payables pour l'exercice du droit de reproduction uniquement sur mes œuvres musicales comprises sur mes enregistrements sonores, mais j'accepte de verser à la SODRAC la commission ainsi que les taxes applicables à cette commission.

Je reconnais que, selon cette Option B, aucun relevé d'impôt (T5/Relevé 3) ne me sera émis à la fin de l'année pour les produits visés, mais qu'aucune majoration du taux de commission en vigueur ne s'appliquera sur les redevances perçues par la SODRAC pour l'exploitation de mes œuvres dans toutes autres catégories de produits.

Option C : pour les Produits visés, je renonce à ce que la SODRAC perçoive auprès de moi-même agissant comme autoprodacteur ou auprès de mon entreprise (selon le cas) les redevances payables pour l'exercice du droit de reproduction uniquement sur mes œuvres musicales comprises sur mes enregistrements sonores, mais j'accepte de verser à la SODRAC la commission ainsi que les taxes applicables au total, avant commission, des redevances qui auraient été payables en l'absence de la présente renonciation.

Je reconnais que, selon cette Option C, un relevé d'impôt (T5/Relevé 3) sera émis à la fin de l'année, qu'aucune majoration du taux de commission en vigueur ne s'appliquera sur les redevances perçues par la SODRAC pour l'utilisation de mes œuvres dans toutes autres catégories de produits et je comprends qu'à titre de 1er titulaire des droits d'auteur, le revenu découlant de ces exploitations pourrait faire l'objet d'une demande de crédit d'impôt lors de ma déclaration d'impôt au Québec.

Le tout est applicable pour un période se terminant le 31 décembre de l'année en cours avec un renouvellement automatique par périodes successives d'un (1) an, sauf si l'une des parties envoie un avis écrit de non-renouvellement trente (30) jours avant la fin de la période en cours. Dans tous les cas, afin de bénéficier du Programme d'assouplissement de l'Autoproduction, je m'engage à :

1. demander à la SODRAC, dix (10) jours après l'ordre de pressage, mais dans tous les cas avant la date de sortie du support d'exploitation, les licences de reproduction pour toutes les œuvres musicales qui figurent sur cet enregistrement sonore incluant les œuvres de mon répertoire;
2. acquitter le paiement des redevances payables pour les œuvres musicales ou les parts dont je ne suis pas le 1er titulaire des droits d'auteur; et
3. déclarer, pendant la durée de vie du produit, la quantité de tout pressage et toutes les ventes dudit support d'exploitation.

Je reconnais que toute autre convention ou document avec la SODRAC me concernant et non modifié par les présentes demeure en vigueur et qu'à défaut de respecter l'une des conditions du Programme d'assouplissement de l'Autoproduction, la SODRAC se réserve le droit d'annuler l'application du présent Programme et/ou de cesser de verser les redevances perçues par la SODRAC pour l'un ou l'ensemble des produits où mes œuvres sont utilisées.

SIGNÉ À: _____

DATE : _____ SIGNATURE: _____